

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
sont payés d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Parnac, Luzech, Castelnaudary, Puy-l'Évêque, Soturac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Paris, Bordeaux, Périgueux, Aurillac, Vierzon.

Cahors, le 29 Décembre 1874

Les membres de la gauche qui composent le 5e bureau de l'Assemblée, et qui ont demandé une enquête parlementaire sur l'élection de M. de Bourgoing, dans la Nièvre, ont commis une insigne maladresse en fournissant à M. Rouher l'occasion de porter à la tribune un véritable manifeste impérialiste.

Voici le résumé de la dernière partie de la séance du 23, dont nous avons pu donner dans notre dernier numéro les intéressants débats jusqu'à l'heure du départ du courrier :

M. Rouher, nos espérances, quelque vaines que vous les supposiez, nous ne voulons, pour les réaliser, ni conspiration, ni moyens occultes ; nous voulons marcher sur la grande route du suffrage universel.

Il est de mon devoir de vous dire que, malgré vous, inconsciemment, par une porte dérobée, vous entrez dans le sanctuaire de la justice, et votre enquête parlementaire sera la mise en échec de la magistrature française.

Un certain nombre de députés conservateurs se sont abstenus, trouvant trop grandes les exigences de cet amendement, et ils soumettront à la commission un autre amendement qui sera examiné le mois prochain.

L'Assemblée a autorisé deux gros emprunts, le premier pour la ville de Marseille, et le second de 220 millions pour la ville de Paris.

L'incident suivant s'est produit au cours de la séance :

M. Paris. Je propose à l'Assemblée de se séparer jusqu'au 5 janvier.

M. Jules Favre. Il y a un peu de temps, nous avons pris un congé de quatre mois. On nous de-

M. le président. — Je consulte l'Assemblée sur les conclusions du 5e bureau.

M. Haentjens. — Nous vous prions de mettre aux voix deux choses : d'abord la validation de l'élection, et ensuite l'enquête parlementaire.

M. le président. Il y a là une question de priorité que je me posais à moi-même. J'ai fait rechercher les précédents. J'en ai trouvé un, qui établit que l'annulation d'une élection peut toujours être demandée avant l'enquête.

M. Rouher. — On me fait observer que voter distinctement sur la validité de l'élection, rendrait ensuite difficile le vote de l'enquête parlementaire.

M. le président. — L'Assemblée vient de décider qu'il y aurait une enquête parlementaire. D'après les précédents, la commission d'enquête doit être nommée dans les bureaux.

M. Goblet. — Je regrette que le gouvernement se soit désintéressé de ce grand débat. J'aurais, quant à présent, dans mon dossier, des documents suffisants pour appuyer mon interpellation ; mais, d'autre part, je comprends que l'enquête fournisse des éléments nouveaux pour la discussion et je vous demande d'ajourner mon interpellation au moment où sera fait le rapport sur l'enquête.

M. le garde des sceaux. — J'accepte l'ajournement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans sa séance du 22 décembre, l'Assemblée a ajourné le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Voici à quelle occasion :

La commission avait rédigé l'article 2 de manière à ce que tout Français majeur pût ouvrir un cours public. La majorité a pensé qu'il fallait imposer des garanties et des conditions dans l'intérêt de l'ordre public, et elle a adopté le renvoi à la commission d'un amendement restrictif de MM. Adnet et Fournier.

Un certain nombre de députés conservateurs se sont abstenus, trouvant trop grandes les exigences de cet amendement, et ils soumettront à la commission un autre amendement qui sera examiné le mois prochain.

Séance du 24 décembre.

L'Assemblée a autorisé deux gros emprunts, le premier pour la ville de Marseille, et le second de 220 millions pour la ville de Paris.

L'incident suivant s'est produit au cours de la séance :

M. Paris. Je propose à l'Assemblée de se séparer jusqu'au 5 janvier.

M. Jules Favre. Il y a un peu de temps, nous avons pris un congé de quatre mois. On nous de-

mande aujourd'hui de suspendre nos séances jusqu'au 4 ou au 5 janvier. J'ai déclaré que je n'avais rien à dire à cet égard. Mais, si on vous fait une proposition plus large, si on vous demande que les séances...

M. Jules Favre. ...soient suspendues jusqu'au 11, c'est-à-dire qu'il y ait huit jours de plus, j'ai le droit assurément d'examiner si cela est convenable, et certainement vous aurez la bienveillance de m'entendre un instant.

Il avait été entendu que, après avoir pris le congé qui nous a été demandé le 25 juillet, nous nous occuperions, à la première séance de rentrée, des graves affaires. Personne n'en contestait ni l'urgence ni la gravité.

M. le président. L'orateur a le droit d'indiquer les motifs pour lesquels il pense que l'Assemblée ne doit pas ajourner sa prochaine réunion au delà d'une certaine date. Je demande qu'on veuille bien l'écouter.

M. Jules Favre. Ce caractère d'urgence et de gravité n'a pas changé, non plus que l'impatience du pays, ni, je le crois, le désir du Gouvernement de voir enfin l'Assemblée arriver à une solution.

M. Jules Favre. Je suis assurément dans la question, car je parle de la durée que doit avoir la suspension de vos séances ; j'ai donc le droit d'examiner ce qu'on fait vos prédécesseurs et ce que vous avez fait vous-mêmes.

En 1848... (Exclamations à droite. — Parlez ! parlez ! à gauche.)

M. le président. Je réclame de nouveau le silence.

M. Jules Favre. En 1848, l'Assemblée n'a pas pris de vacances, excepté le jour de Noël et le premier jour de l'an.

En 1850, il y a eu vacances seulement le jour de Noël, le 31 décembre et le 1er janvier.

Le Corps législatif n'a été assemblé que trois fois à l'époque des fêtes de Noël et du nouvel an.

Ceux qui me font l'honneur de m'interrompre pour me dire sans doute que les choses se sont passées autrement, auront la bonté de me rectifier, mais interrompre n'est pas prouver.

Le Corps législatif, en 1854, a été convoqué le 26 décembre. Il n'a pris qu'un jour de vacances, qu'il ne pouvait pas refuser, puisque c'était le premier janvier.

En 1863, le Corps législatif a été convoqué le 9 novembre... (Allons donc ! — Assez ! assez ! à droite. — Parlez ! parlez ! à gauche.)

M. Jules Favre. Il était en séance au moment

des fêtes de Noël. Il a suspendu ses séances du 24 décembre au 4 janvier.

En 1871, l'Assemblée n'a pas siégé le 24 et le 25 décembre, — c'était vous messieurs ! — Les 26, 27, 28 et 29, elle a repris ses séances, et elle n'a eu vacances ensuite que du 30 décembre au 2 janvier.

Voilà, messieurs, les précédents des trois Assemblées républicaines, ainsi que ceux du Corps législatif.

Maintenant, voici les vôtres : En 1871, l'Assemblée n'a pas siégé le 24 et le 25 décembre, — c'était vous messieurs ! — Les 26, 27, 28 et 29, elle a repris ses séances, et elle n'a eu vacances ensuite que du 30 décembre au 2 janvier.

Assurément, messieurs, vous ne contredirez pas l'importance d'une semblable autorité, puisque c'est la vôtre. (Bruit à droite.)

Ainsi, soit le Corps législatif, soit l'Assemblée de 1871, la représentation nationale prouvait au pays le souci qu'elle prenait de ses affaires et ne faisait pas prévaloir ses intérêts personnels sur les intérêts publics. (Approbation à gauche. — Vives réclamations à droite.)

M. le président. L'orateur ne veut pas dire, je pense, que l'Assemblée fait prévaloir ses intérêts personnels sur les intérêts publics. (Bruit.)

M. Jules Favre. En 1872, l'Assemblée suspendit ses séances, de 22 décembre au 5 janvier ; et enfin, messieurs, l'année dernière, en 1873, vous avez pris vacances le jour de la Noël seulement ; vous avez siégé les 27, 28, 29, 30 et 31 décembre... (Interruption à droite), et vous avez pris vacances du 31 décembre au 7 janvier.

Vous voyez donc, messieurs, que les précédents condamnent, de la manière la plus absolue les trop longues suspensions de séances.

M. Tirard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pagès-Duport.

M. Pagès-Duport. Messieurs, l'honorable M. Paris vous propose de fixer la prochaine séance au mardi 5 janvier. L'honorable M. Jules Favre veut réduire le congé d'un jour et nous propose la date du lundi 4 janvier. Permettez-moi de vous dire que pour nous conformer aux usages de toutes les Assemblées délibérantes à l'étranger, dans tous les pays constitutionnels, je crois qu'il serait possible et qu'il serait juste de prendre un congé plus long. (Réclamations à gauche.)

Messieurs, j'ai été étonné d'entendre l'honorable M. Jules Favre nous accuser de faire passer nos intérêts personnels au-dessus des intérêts du pays. C'est un reproche qu'il pourrait adresser au parlement anglais qui vient de s'ajourner, et au parlement italien... (Très-bien ! et rires à droite), qui vient également de se proroger il y a quelques jours, et qui a fixé sa prochaine séance au 18 janvier prochain.

M. Edouard Lockroy. Il n'a pas de constitution à faire !

M. Pagès-Duport. En Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse et surtout dans les républiques américaines... (Exclamations et rires.) On prend toujours un congé variant de quinze jours à un mois à l'occasion des fêtes de Noël et de la solennité du jour de l'an.

Je prie l'Assemblée d'adopter la date du 11 janvier. (Mouvements divers.)

mois, vous vous rappelez que nous avons voté notre budget des recettes avec une rapidité extraordinaire. Vous vous rappelez également que, à la dernière séance, ce budget est resté en déficit d'une somme de 25 millions. Avant notre départ, il avait été bien entendu qu'un des premiers travaux auquel nous nous livrerions à notre retour serait de parfaire cet équilibre qui n'est pas obtenu à l'heure qu'il est.

Lorsqu'on nous a lu le message de M. le Président de la République, nous avons été confirmés dans l'espérance que nous avions conçue que notre budget serait mis en équilibre avant l'ouverture de l'exercice 1875. (Interruption à droite.)

Si j'avais le message de M. le Président de la République, je vous remettrais sous les yeux les lignes qui se rapportent à cette question.

Cependant, depuis cette époque, M. le ministre des finances est resté muet à son banc; aucune proposition ne nous a été faite.

M. Tailhand, garde des sceaux, ministre de la justice. Ce que je puis dire, c'est que M. le ministre des finances s'occupe sans relâche de ce travail.

M. Tirard. Il me semble qu'en présence d'une situation de cette nature, nous avons un motif très-puissant qui nous rappelle sur ces bancs le plus promptement possible. (Oui! oui! très-bien à gauche.)

Je dois ajouter que cette situation, déplorable par elle-même, devient absolument intolérable par suite des communications plus ou moins officieuses qui nous ont été faites et qui circulent dans le public. Ce n'est pas seulement d'un déficit de 25 millions qu'il s'agit, c'est d'un déficit beaucoup plus considérable dont je ne veux pas donner le chiffre à la tribune. Il y a donc là un intérêt immense. Vous avez pu lire, dans les publications les plus autorisées, dans les publications qui émanent d'hommes très-considérables, que ce déficit s'élève à une somme très-grosse.

M. Pagès-Duport. Ce sont des suppositions, des insinuations.!

M. Tirard. Je vous demande pardon. Je veux faire comprendre à l'Assemblée purement et simplement l'intérêt qu'il y a pour le Gouvernement à venir apporter à cette tribune une situation exacte que je n'ai pas. (Interruption à droite.)

Eh, messieurs, je n'ai pas en mains le portefeuille des finances; mais j'ai bien le droit de faire cette demande pour le public dont, en définitive, nous sommes les mandataires. Nous ne sommes pas ici pour faire nos propres affaires... (Exclamations à droite); nous sommes ici pour faire les affaires du pays.

Eh bien, lorsque nous voyons des hommes qui ont qualité pour le faire publier dans des journaux d'une grande autorité dans le pays des articles qui peuvent laisser supposer qu'on recourra au crédit public par de nouveaux emprunts... (Non! non! à droite.)

M. Pagès-Duport. La situation financière ne l'exige pas!

M. Tirard. Je vous demande bien pardon. En présence d'une situation de cette gravité, il importe que la lumière soit faite et d'une manière complète. Comment peut-elle être faite? Par un exposé financier fait par M. le ministre des finances, exposé qui nous a été annoncé dans le message de M. le Président de la République et que nous attendons vainement, qui ne nous a pas encore été présenté jusqu'à ce jour.

Dans de telles circonstances, je le répète, il est absolument impossible que notre absence soit longue. Nous devons avoir à cœur de reprendre nos séances le plus tôt possible, et j'espère que M. le ministre des finances, prenant en considération les observations que j'ai l'honneur de porter à cette tribune, voudra bien, dès notre entrée, nous saisir de cet exposé financier que nous avons le droit de réclamer et dont le pays a besoin. (Très-bien! très-bien! à gauche, — Aux voix! aux voix!)

M. Pagès-Duport. Je demande à présenter quelques observations au point de vue de l'état de nos finances, dont il vient d'être parlé. (Aux voix! aux voix!)

Il m'a paru, messieurs, que l'honorable M. Tirard exigerait la situation. Je ne crois aucunement qu'elle soit grave et semblable à celle que lui attribuent les insinuations de certains journaux.

M. Tirard. Je n'ai pas fait d'exposé financier; j'ai parlé des craintes exprimées publiquement au dehors, et de la nécessité de connaître les propositions de M. le ministre des finances.

M. Pagès-Duport. Ces insinuations reposent sur des erreurs; elles présentent des chiffres inexacts, et elles soulèvent des craintes qui ne se réaliseront pas. Je le dis dans l'intérêt des affaires et dans celui des finances de la France.

M. le ministre des finances a des propositions à vous faire? Si elles ne sont pas encore déposées, c'est qu'elles ne sont pas tout à fait prêtes. (Rires ironiques à gauche.)

Soyez certains que, sous peu de jours, — je suis en mesure de vous l'affirmer, — M. le ministre des finances vous fera connaître la vérité et vous indiquera les remèdes qu'il juge opportuns et suffisants.

Par conséquent, les observations de l'honorable M. Tirard ne s'opposent nullement à ce que l'Assemblée adopte la date du 11 janvier dont je viens de parler. (Aux voix! aux voix!)

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur la fixation du jour de sa première séance publique.

Je mets d'abord aux voix le terme le plus éloigné qui ait été proposé: c'est celui du lundi 11 janvier.

L'Assemblée consultée, adopte la date du 5 janvier.

Chronique locale

et méridionale.

On lit dans la Patrie:

On assure de nouveau que M. le maréchal Canrobert vient de consentir, sur les sollicitations pressantes de ses amis, à poser sa candidature dans le département du Lot.

Par décision de M. le Directeur général des Contributions indirectes, en date du 21 décembre courant, M. Aurimond, commis principal à cheval à Port-S^t-Marie, a été nommé receveur à cheval à Labastide-Murat.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur en donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Dans son audience du 24 décembre 1874, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné deux épiciers à 50 francs d'amende chacun, pour falsification de café.

Il a encore condamné un boulanger à 50 fr. d'amende, lequel avait livré et vendu des pains qui n'avaient pas le poids indiqué par leur forme.

Et enfin, il a prononcé une condamnation à l'amende de 20 francs, contre un marchand de lait qui avait additionné ce liquide d'une certaine quantité d'eau.

Il a été dressé procès-verbal contre un limonadier pour avoir reçu dans son établissement et laissé jouer au billard un enfant âgé de moins de 16 ans.

Le service de la police a arrêté et mis à la disposition de M. le Procureur de la République, le nommé Malgraffe (Jean), âgé de 45 ans, d'origine belge, terrassier, sans domicile fixe, déjà repris de justice, qui s'introduisait dans les maisons pour y solliciter l'aumône.

Procès-verbal a été dressé contre une revendeuse pour avoir le 26 de ce mois, jour de marché, acheté des truffes, en dehors de la place.

C'est par erreur qu'on a annoncé que les pièces à l'effigie du Pape n'avaient plus cours à partir du 1^{er} janvier 1875. Aucune détermination semblable n'a été prise jusqu'à ce jour, relativement à cette monnaie.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

L'Avent et la Fête de Noël

On n'a pas appelé, cette année, un missionnaire étranger pour prêcher la *Station de l'Avent*, dans la chaire de la Cathédrale. On a eu recours à des prêtres du Diocèse, et il n'y a eu qu'un sermon par semaine, le Dimanche après Vêpres.

M. l'Abbé Hérétié, Curé de *La Magdelaine*, était chargé de porter la parole pour les trois premiers Dimanches de l'Avent. Au début de sa prédication, il a rappelé ces mémorables et sublimes paroles de Jésus-Christ, qui embrassent et résument sa mission divine: « *Ego sum Via Veritas et Vita.* » — « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie. » Il a annoncé que chacune de ces trois grandes paroles du divin Rédempteur serait le sujet d'un sermon.

Le premier Dimanche de l'Avent, il a fait ressortir la vérité divine de la doctrine de Jésus-

Christ, qui est la Vérité immuable et éternelle, et qui ne cesse de la communiquer à son Eglise, pour éclairer et soutenir sa mission bienfaisante (*Ego sum Veritas.*)

Le deuxième dimanche, il a montré comment le Sauveur du monde, par son enseignement et par les actes de sa vie terrestre, nous a tracé la véritable voie céleste, que les Chrétiens doivent suivre et qui conduit à l'immortelle vie (*Ego sum Via.*)

Le troisième Dimanche, il a exposé comment Jésus est le principe et la source intarissable de la vie de l'âme, ou de la vie surnaturelle, comment il la donne aux âmes fidèles par l'application de ses mérites infinis et comment il faut travailler à augmenter et à fortifier cette vie de l'innocence, pour arriver à la félicité éternelle et à la plénitude de la vie céleste (*Ego sum Vita.*)

Ces sujets ne sont pas nouveaux: ils ont été traités sous toutes les formes et à tous les points de vue. Les considérations historiques et théologiques, présentées par M. Hérétié, étaient instructives et assez heureusement adaptées au plan de ses sermons: il a su intéresser ses auditeurs et maintenir leur attention.

Le Prédicateur du quatrième Dimanche de l'Avent et du jour de Noël a été M. l'Abbé Devèze, Chanoine honoraire et Secrétaire-Général de l'Evêché.

Il a pris pour texte de son sermon sur le dernier dimanche de l'Avent ces paroles du Précurseur du Messie: « *Parate Viam Domini.* » — « Préparez la Voie du Seigneur. » Il a fait connaître les divers obstacles, c'est-à-dire les passions et les vices qui s'opposent à la sanctification des Chrétiens, ou à l'avènement spirituel de Jésus-Christ dans les âmes. Il a montré comment on doit combattre et surmonter ces obstacles, ces passions et ces vices, en leur opposant les vertus qui leur sont contraires et dont Jésus nous a donné le précepte et l'exemple.

Le jour de la Fête de Noël, M. Devèze a prêché sur la naissance du Sauveur dans la grotte de Bethléem et sur les grands enseignements qu'elle nous donne.

La venue de Jésus-Christ, apparaissant sur la Terre dans le plus entier dénuement, est la condamnation de la concupiscence des yeux, ou de l'amour éffréné des biens de ce monde, et l'apothéose de la pauvreté. Jésus nous apprend à détacher nos cœurs des richesses et des grandeurs de la Terre et à aimer la pauvreté, qu'il faut accepter avec résignation et une humble soumission à la volonté de Dieu.

La naissance du Sauveur, venant au monde au sein de la douleur, nous enseigne à fuir la concupiscence des sens, ou tous les plaisirs sensuels et coupables, qui dégradent et asservissent, et à acquérir l'esprit de mortification et de souffrance, source de la grandeur et de la pureté des âmes.

Enfin, le prodigieux abaissement du Divin Rédempteur, naissant dans une étable, nous apprend à détester et à vaincre l'orgueil, principe de tant de maux, et à lui opposer l'humilité, vertu admirable, qui relève l'homme et le conduit à Dieu.

Tels sont les éloquents enseignements de Jésus naissant, dont le Prédicateur nous a présenté successivement le développement et le tableau.

Le caractère dominant des instructions de M. Devèze a été de nous exposer des vérités pratiques, qui frappaient les auditeurs et qui sont bien propres à diriger la conduite des chrétiens selon la doctrine de Jésus-Christ et l'esprit de l'Evangile.

Dans les diverses Eglises et Chapelles de Cahors, on a célébré la Fête de Noël avec la solennité que commande ce grand jour, qui ramène le touchant anniversaire de la naissance du Sauveur du Monde.

Les fidèles ont assisté aux offices de la nuit et du jour avec un religieux empressement et un pieux recueillement.

A la Cathédrale, les cérémonies ont eu lieu avec un éclat imposant. Mgr l'Evêque a célébré la Grand'Messe, à dix heures, assisté par MM. les Vicaires Généraux et les Chanoines; il a donné, après la messe, la bénédiction Papale.

A l'office de Vêpres, présidé par Monseigneur, une foule immense d'assistants remplissait la vaste enceinte du Temple.

La cérémonie de la Bénédiction du St-Sacrement, rehaussée par des chants majestueux et une superbe illumination, offrait un caractère saisissant de grandeur et de magnificence, qui dominait les cœurs et les élevait à la pensée du Ciel. A. G.

Mardi, 22 décembre, une intéressante cérémonie a eu lieu à Gréalou. M. Pégourié, maire de cette commune avait choisi ce jour pour la bénédiction de la Maison d'Ecole des Filles. Cette maison, construite dans des conditions d'élégance et d'ampleur qu'on trouve bien rarement dans les établissements de ce genre, est due à la générosité de l'honorable Madame Garon, dont le père, M. Pégourié, était né à Gréalou. Après un service funèbre pour le repos des parents de Madame Garon, auquel toute la population s'est fait un devoir d'assister, on s'est rendu à la nouvelle maison d'école. Avant de procéder à la bénédiction, M. Blaviel, vicaire-général, a prononcé l'allocution que nous reproduisons plus bas.

Après la cérémonie, M. le sous-préfet de Figeac a, dans quelques paroles bien senties, rappelé aux habitants de Gréalou, le souvenir du père de leur bienfaitrice, la reconnaissance qu'ils devaient à Madame Garon et le devoir que ce bienfait imposait aux parents et aux enfants. M. le sous-préfet leur a dit combien ils seraient coupables s'ils ne faisaient pas tous leurs efforts pour profiter des avantages de l'éducation chrétienne si bien mise à leur portée.

Monsieur le Maire, Je vous remercie de m'avoir invité à présider cette intéressante et pieuse cérémonie: vous m'associez ainsi à une œuvre qui devient un enseignement tout-à-fait approprié aux besoins de nos jours.

Je vous félicite, monsieur le maire, de la pensée que vous avez eue de réclamer les bénédictions de l'Eglise pour cet édifice. Cette pensée est éminemment patriotique. Seule la religion fait et conserve les grandes nations: attachés à leur religion, les romains devinrent les maîtres du monde; incroyants, ils furent le jouet des plus misérables tyrans, la proie des barbares; fidèle au Christ et son soldat la France marche à la tête du monde, aux mains de ceux qui essaient de lui ravir sa foi, elle en devient l'île. Notre habile et terrible ennemi l'écrivait naguère.

Il est bon de dire hautement ces vérités, il est meilleur encore de les affirmer par des faits, c'est ce que vous faites aujourd'hui, monsieur le maire, c'est ce que font avec vous le premier magistrat de l'arrondissement, le représentant du canton dans le conseil du département, le maire du chef-lieu, le représentant de la justice et les personnes honorables qui se sont empressées de répondre à votre invitation.

Par leur présence à cette cérémonie tous, et nous les en remercions, et nous les en félicitons, tous protestent contre ces alliés de l'ennemi du dehors, qui voudraient faire de notre noble France une nation sans Dieu et en feraient une multitude préparée pour toutes les tyrannies, pour toutes les servitudes.

Messieurs, En assistant à la bénédiction de cette maison, vous confessez hautement que pour vous, Dieu est le principe et la fin de toutes choses; que tout bien descend de lui et doit remonter à lui; — mais ce n'est pas tout: — cette maison est une école, et cette école est confiée à de pauvres filles du peuple qui ont tout quitté, renoncé à tout pour aller instruire d'autres pauvres filles de ce même peuple — c'est-à-dire pour leur apprendre surtout d'où elles viennent, où elles vont et le chemin qui conduit au suprême bonheur, — cette philosophie sublime qu'on appelle le Catéchisme et dont la première page renferme plus de vérité que n'en connurent jamais les Socrate et les Platon.

Non, non, semblez-vous dire par votre présence ici, il ne suffit pas de savoir lire, écrire et calculer, il faut surtout connaître Dieu, connaître l'homme, nos destinées, nos devoirs, les moyens d'atteindre le but qui nous est proposé. Un enseignement sans Dieu, un enseignement dont la religion ne serait pas la lumière, la direction et la base, ne saurait nous convenir. Certes nous savons qu'on trouve sous l'habit laïque de nombreux instituteurs, de nombreuses institutrices pénétrés de ces pensées, fidèles à ce programme; mais nous sommes heureux que la généreuse bienfaitrice de cette commune ait voulu que l'habit et la profession des maitresses destinées à élever les enfants de cette bonne population soient une garantie de plus que leur enseignement sera toujours chrétien et dès-lors patriotique et français.

Et cette bienfaitrice qui mérite si bien de la religion et de la patrie, et cette bonne population vous seront reconnaissantes d'avoir si bien compris leurs sentiments et d'avoir rehaussé l'éclat de la fête et confirmé ses leçons par votre concours empressé.

Chers habitants de cette bonne commune de Gréalou, vous garderez un précieux souvenir de cette belle journée et des enseignements qu'elle vous donne; et ce souvenir restera à jamais uni dans vos cœurs au nom de la femme généreuse qui a doté votre commune de ce magnifique établissement; le nom de Madame Garon transmis de génération en génération, rappellera à vos derniers neveux ce que sait faire la charité chrétienne; la vue de cette maison, si bien construite, si bien appropriée à sa destination, vous dira ce que vaut un bon administrateur pour une commune, et augmentera s'il est possible, votre confiance dans l'homme intel-

Bourse de Paris

Paris, 29 décembre 1874.

Rente 3 p. %	61,65
— 4 1/2 p. %	90,25
— 5 p. %	99,50

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgique et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 49 octobre 1863,

La Revalscière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalscière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinet, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

BÉNÉDICTINS ET BÉNÉDICTINE. — On ne peut passer à Fécamp sans visiter l'une de ses grandes curiosités, son Louvre ou plutôt son musée de Clony.

Je veux parler du fameux « Musée de la Bénédiction. » Vous connaissez la Bénédiction? C'est une délicieuse liqueur, fabriquée pour la première fois en 1510, sous l'administration d'Antoine II, abbé de Fécamp, par les moines bénédictins de l'abbaye.

Habitant au milieu des marais et sur le bord de la mer, dans un climat froid et humide, accablés par des études incessantes, privés de distractions et d'exercices corporels, il est tout naturel que les bénédictins aient songé à composer une liqueur exquise et agréable au goût, bonne à l'estomac, très-digestive et anti-apoplectique, dont l'absorption soit un préservatif contre les épidémies et ramène la vie et la vigueur dans les corps défaillants par l'âge ou usés par les travaux intellectuels.

Les falaises aux pieds desquelles s'élevait le monastère leur procuraient des plantes aromatiques qui paraissent créées tout exprès pour leur venir en aide. L'arnica, la mélisse, ils avaient sous la main toute une flore stomacique et cordiale.

Ils firent la Bénédiction. Le directeur général actuel de la célèbre distillerie fécamoise, M. A. Legrand, dont un des parents était, en 1668, procureur fiscal de l'abbaye, a recueilli, avec une patience digne d'un homme qui touche de si près aux bénédictins, tout ce que les moines d'avant la Révolution avaient laissé, dans le pays, de trésors, de

curiosités, de précieux documents.

A la distillerie de la Bénédiction est annexé un véritable musée, une des plus belles collections particulières qu'il nous ait été donné de voir.

Impossible de décrire toutes ces merveilles, il faudrait un volume et non pas un simple article de journal.

Il y a des bibliothèques renaissance, des stalles gothiques, des bahuts de la même époque, un Christ en ivoire attribué à Chambon, des cyboires bysantins, des émaux incomparables, des encensoirs et une crose abbatiale, des reliquaires, des chasubles étincelantes de pierres fines, des calices en or splendidement ouvragés, des médaillons, des cachets, des sceaux ayant appartenu au couvent, d'admirables panneaux en chêne sculpté, des sièges de trèfle, des fauteuils à pieds tors, des cuirs de Cordoue, des cuivres, des étains, des parchemins, d'exquises miniatures enrichissant des manuscrits de la meilleure époque, un amoncellement de richesses et de raretés comme Balzac, malgré son imagination exubérante, n'avait jamais osé en rêver pour son Cousin Pons.

Ajoutez à cela une bibliothèque qui renferme depuis les traités d'alchimie datant de l'invention de l'imprimerie, jusqu'au fameux *Recueil des historiens des Gaules*, par Dom Bouquet.

Puis une collection de manuscrits dont l'Institut de France a plusieurs fois demandé la communication. Des manuscrits renfermant des trésors de science et d'érudition, tout pleins de notes, de renvois, de commentaires; des abrégés chronologiques depuis le commencement du monde jusqu'au Déluge, des travaux de médecine, des documents historiques et cet art étonnant de vérifier les dates donnant le vertige à ceux qui essayent d'y comprendre quelque chose.

Les richesses du Musée s'étendent jusqu'aux salles de travail. L'opération de la mise en bouteille se fait au milieu des objets précieux. On retrouve des bois sculptés du seizième siècle, des bas-reliefs en marbre et des tableaux remarquables partout.

C'est un étrange contraste que celui de cette grande industrie s'accomplissant dans ce milieu de curiosités antiques.

De leurs cadres en bois sculptés, le cardinal abbé de la Roche-Aymon et Dom Lemaire, le dernier prieur de l'antique abbaye, ouvrent des yeux étonnés devant la machine à vapeur qui marche jour et nuit.

La Liqueur bénédiction est actuellement une des plus répandues. Les quantités colossales qui s'en fabriquent annuellement s'exportent dans le monde entier. La France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, les Etats-Unis, les Indes et même le Japon en consomment une grande quantité.

Bref, de tous ces travaux minutieux qu'ont accomplis les moines, de toutes ces recherches patientes qu'ils ont fait à travers la science et à travers l'histoire, de leurs veilles sans fin, de leurs labeurs sans issue, que reste-t-il aujourd'hui? Une liqueur. Si l'on parle encore des Bénédiction, c'est grâce à la délicieuse Bénédiction.

Crédit foncier de France.

TIRAGES DU 22 DÉCEMBRE 1874.

Obligations foncières 3 et 4 % (1853).

Le n° 123,896 gagne 100,000 francs, le n° 80,811 gagne 50,000 fr., le n° 38,838 gagne 40,000 fr., le n° 98,583 gagne 30,000 fr., le n° 115,550 gagne 20,000 fr., le n° 9,173 gagne 10,000 fr., les n° 21,544, 59,657, 155,214, 138,934, 134,208, 128,771, 135,337, 38,948 gagnent chacun 5,000 francs.

Obligations foncières de 500 fr. 4 % (1863)

Numéro gagnant dans les 40 séries : 5022. Ce numéro gagne 100,000 fr. dans la 2^e série; 30,000 fr. dans la 6^e série; 5,000 fr. dans les 22^e, 20^e, 11^e, 7^e, 12^e, 17^e, 19^e, 33^e série et 1,000 fr. dans chacune des 30 autres séries.

A l'occasion des étrennes le monde se porte en foule à la *Colonie des Indes*, entrepôt général du vrai foulard de l'Inde, rue de Rivoli, 114. Tout Paris et la Province ayant reconnu qu'il n'y a rien de plus utile, de plus durable et de plus gracieux à offrir pour cadeau d'étrennes qu'une jolie boîte de Foulards assortie, dont les prix varient comme suit : Les Nokiama sans envers pour la poche au prix de 5, 7, 50, 8, 9, 10, 12 et 15 fr. Les Stambouls, double face croisée pour cache-nez

à 6, 50, 8, 10, 12, 15, 20 et 25 fr. Les Mongolos rayés et à carrés à 3, 50, 5, 6, 8, 10, 12 et 15 fr. extra. Les Miyakos, articles du Japon pour hommes, à 12, 15, 18, 25, 30, 40 et 50 fr. extra. Les Nagasakis et les Surats pour dames à 3, 50, 5, 6, 8, 50 et 10 fr. extra. Les Batistes de Chine inusables à 1, 75, 2, 25, 2, 75, 3, 50, 5, 6, 8 et 10 fr. Gros et détail, envoi franco.

La *Colonie des Indes*, rue de Rivoli, 114, maison de confiance établie depuis 18 ans, envoi ses échantillons pour robes et costumes franco.

LA PATRIE, 12, rue du Croissant, Paris, donne en prime gratuite à tous ses abonnés d'un an et à ceux de 6 mois ou de 3 mois, s'engageant à rester abonnés pendant une année.

Les Mémoires de M. Guizot, 8 vol. in-18, comprenant les événements politiques depuis 1814, valant en librairie 60 fr. Un an, 64 francs. (Frais d'expédition, 5 fr. en sus.)

Feuilleton : Par ordre de l'Empereur, roman russe du prince Lubomirski.

LA PRESSE

JOURNAL DU SOIR

Paris, 11, rue du Faubourg-Montmartre.

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1875

LE NUMÉRO :

Départements. 15 cent.

ABONNEMENTS :

3 MOIS 6 MOIS 1 AN
Départem. 12 fr. 23 fr. 44 fr.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1660. — 19 Décembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Hiyotoko, nouvelle japonaise, par Peyremal (suite). — Les Théâtres. Nos gravures. — Une explosion dans le Soleil. — Revue littéraire : les Livres d'étrangers. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Echees. — Histoire de France racontée à mes petits enfants, de M. Guizot. — Histoire des Beaux-Arts, par M. René Ménard.

Gravures : L'hôtel du comte d'Arnim, à Berlin. — Indendie de l'imprimerie L. Danel, à Lille. — Le naufrage de la Plata : l'avis le souffleur à la recherche des épaves. — La restauration de l'arc de triomphe de l'Etoile : aspect intérieur de l'échafaudage dressé pour la réparation d'un des grands bas-reliefs. — Interlaken (Suisse) : effet d'hiver. — La révolution de la république Argentine : occupation par les troupes du palais du gouvernement, à Buenos-Ayres. — Evénements d'Espagne ; l'escalier de l'hôtel de ville d'Irun pendant le bombardement. — Les nouveaux uniformes de l'armée cambodgienne, équipée à la française. — Louis XIII et Albert de Luynes. — Arrestation de Broussel (gravures extraites de l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants). — La statue du général Colonne, à Venise (gravure extraite de l'Histoire des Beaux-Arts. — Rêbus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co.

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, de puis le 15 février 1873.

Le 93^e fascicule, SOU à SUB, est en vente.

AVIS

M. PRAYSSAC, notaire à DURAVEL (Lot), désire trouver un successeur. Toutes les facilités seront accordées.

CONSTIPATION

Méféz-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Coirre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ANCIENNE MAISON BUSQUET

GROS -- DÉTAIL

Seul Magasin de Nouveautés de Province ayant une Fabrique d'Ébénisterie pour Ameublements.

MAISON JULES HUC

32, 34, 36, Rue des Marchands-TOULOUSE-9, 11, Rue du Coq-d'Inde
MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

LE PLUS IMPORTANT. LE PLUS VASTE DU MIDI, ET LE PLUS ANCIEN DE TOULOUSE

ANCIENNE MAISON BUSQUET

GROS -- DÉTAIL

Seul Magasin de Nouveautés de Province ayant une Fabrique d'Ébénisterie pour Ameublements.

Très-modeste à son origine, mais toujours en première ligne pour le commerce des Nouveautés, cet Établissement est devenu, par des agrandissements successifs, son installation spéciale et ses moyens d'action, le plus complet et le plus important de nos provinces méridionales. — Sa prospérité constante, son succès durable, qui n'ont rien emprunté au charlatanisme d'une réclame exagérée, ne s'expliquent que par l'application invariable de ce principe qui sera toujours le sien, principe fécond parce qu'il est vrai, qui consiste à VENDRE DE PLEINE CONFIANCE ET A PETITS BÉNÉFICES POUR VENDRE BEAUCOUP.

Parmi les nombreux Articles mis en vente à l'occasion du jour de l'an, les donneurs d'Étrennes devront visiter avec intérêt les suivants :

Paletots ajustés pour Demoiselles, en drap moutonné.....	17 fr. 00	Chals cachemire des Indes, rayés et à palmettes, depuis.....	22 fr. 00
Dolmans brodés sur Popeline.....	32 00	Chals cachemire des Indes, carrés à galerie, d.....	270 00
Rotondes poul de soie, sur 1 ^m 15 de hauteur, doublés ventre de gris.....	110 00	Chals cachemire des Indes, longs, dessous riches, d.....	290 00
Paletots en poul de soie, sur 4 ^m 40, garnis de fourrures, doublés ventre de gris.....	180 00	Velours tramé tout soie, noir et toutes couleurs, depuis, le mètre.....	5 25
Taffetas grisailles et mille raies couleur, pour robes, depuis, le mètre.....	2 80	Mouchoirs Batiste ourlés à jour, bordurés, tissés ou brodés couleur, depuis.....	2 60
Draps de soie, toutes couleurs nouvelles, le mètre.....	4 40	Parures lingerie, blanc et couleur, toutes formes nouvelles, depuis.....	4 00
Cachemires de soie, toutes couleurs nouvelles, le mètre.....	5 90	Tapis orientaux, Foyers et Carpettes, toutes grandeurs, depuis.....	25 00
Services Linge de Table, damassés blanc, 12 couverts, à.....	28 00	Petits Meubles Fantaisie, tels que : Cachepots, Tables à ouvrage, Étagères, etc.	

A VENDRE

Pour cause de Départ prochain,

LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

DE

CALMETTE, FILS

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés. Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître

LES VIGNOBLES

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

EAU LAFERRIÈRE SECRET DE JEUNESSE,
3, rue Rossini, à Paris.

En envoyant un timbre-poste de 15 cent. on recevra franco le prospectus contenant un extrait des mémoires de M. LAFERRIÈRE.

ÉTRENNES UTILES ET AGRÉABLES DE 1875
MACHINES A COUDRE de tous systèmes au pied et à la main, 100 francs.

LA NEC PLUS ULTRA

Comptant escompte 10 0/0. Prix 100 francs.

NOUVELLE MACHINE DE FAMILLE pour Tailleurs et Couturières, Brevetée s. g. d. g. — Piqure indécouvable.

Seule Maison LARRIVE, mercier à Cahors.

La Petite Silencieuse

Prix 50 francs.

Machine marchant à la main, 50 francs.

Machine marchant au pied sur table guéridon, 75 francs.

Coupe-Boutonniers, Brevet s. g. d. g., 2 francs.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION

SCR

MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS

DE

Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

À l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUTES LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements,

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette. Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

LIBRAIRIE, ARTICLES DE BUREAUX.

Registres,
Agendas de poche et de cabinet,
Cassettes mathématiques,
Imprimeuses,
Boîtes couleurs,
Boîtes aquarelle,
Calendriers à effeuiller,
Sténographes,
Buvards,
Echanciers,
Carnets.

CALVET,

Rue de la Liberté

CAHORS.

ÉTRENNES 1875

Lustres,
Suspensions de salle à manger,
Lampes,
Candélabres,
Flambeaux,
Fournitures pour lampes,
Articles d'illuminations,
Articles de fantaisie,
Albums,
Vues photographiques,
Chromo-peintures,
Emblèmes.

Grand Établissement de Photographie

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

Médaille de bronze
PHOTOGRAPHIES
en tous genres et de
toutes grandeurs.

G. KOLB

ci-devant à Strasbourg, rue des Hellebardes

SPÉCIALITÉ

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Grecques et Mosaïques

Les ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

Médaille d'argent
PORTRAITS
après décès.

AGRANDISSEMENT,
REPRODUCTION,
Vues et Monuments.

MAGASIN DES DEMOISELLES

Journal littéraire paraissant le 10 et le 25 de chaque mois par livraisons grand in-8°

Gravures de modes et planches de Tapiserie coloriées

Gravures hors texte, Aquarelle, Nouveautés pour piano, Albums de petits ouvrages

Planches de Confections, Crochet et Filet; Patron à découper, etc.

Recueil littéraire et artistique, le MAGASIN DES DEMOISELLES apporte un soin extrême dans le choix de ses articles et de ses morceaux de musique. Revue de la mode, il donne place à toutes les nouveautés élégantes, repousse toutes les exagérations et s'efforce d'être utile par la variété de ses modèles et de ses patrons à découper. L'incontestable valeur de ce journal le met au premier rang des publications de ce genre.

31^e année, 1875. — Paris, 13 fr.; Départements, 15 fr. par an.

On peut s'abonner séparément à l'édition mensuelle du 10 (Paris, 4 fr.; Départ., 4 fr.), en un mandat-poste et à celle du 25 (Paris, 5 fr.; Départ., 6 fr.). — Envoi franco d'un numéro sur demande affranchie.

Bureaux, 51, rue Laffitte. Paris.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES
D'ÉGLISES.



DEVANT D'AUTELS
et
GARNITURES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.



PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 65, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{is} de 30 pil.: 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1875

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN

ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

CAHORS

IMP. A. LAYTÔU, RUE DU LYCÉE

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}. Cherbourg, chez M. Eugène LAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN de Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN, St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.